



Des propositions sont menées pour améliorer la connaissance des sites. Des suivis de la faune, de la flore et de milieux particulièrement sensibles sont réalisés chaque année afin de connaître leur évolution.

Mieux connaître pour mieux protéger

La sensibilisation permet également d'expliquer le sens des réglementations. A l'exemple de l'Arrêté préfectoral de protection de biotope du Vallon de Bouchouse, les panneaux organisés pour les socioprofessionnels du territoire permettent d'expliquer et d'échanger sur la mise en défens de certaines parties des berges des lacs Egorgeou, Barcie et Forant.

Le développement d'actions de sensibilisation des socioprofessionnels locaux ou des visiteurs, comme la sortie organisée en juillet 2011 sur le bois du Rondet en partenariat avec l'Office National des Forêts, permet de présenter les richesses du site en termes de milieux et d'espèces, de parler concrètement des mesures de gestion, d'échanger et ainsi favoriser le dialogue.

Les connaissances et la transmission des savoirs sont des enjeux.



Le animateur implique la transmission des connaissances et la sensibilisation au site et à son patrimoine.

Un patrimoine naturel exceptionnel

Situées au carrefour des Alpes et de la Méditerranée, les Hautes-Alpes présentent des milieux naturels très variés. Ces habitats permettent aux espèces de la faune et de la flore de réaliser leur cycle de vie. Fragiles et sensibles, ces milieux sont parfois malmenés. En revanche leur préservation est souvent liée au maintien d'activités humaines respectueuses.



Dans les Hautes-Alpes :

- 23 sites
- 40 % du territoire haut-alpin soit plus de 200 000 hectares
- 16 sites « Habitats »
- 7 sites « Oiseaux »
- 2/3 des communes du département sont concernées

Natura 2000 en France : le dialogue en avant

La France a opté pour une démarche basée sur la concertation et le volontariat, associant l'ensemble des acteurs locaux. A partir d'un diagnostic, un programme d'actions spécifiques définit une gestion équilibrée et durable du territoire. Le principe de libre engagement constitue la clé de voute de la démarche française et participe à l'appropriation de ce patrimoine commun. Ainsi, chacun peut s'investir dans la gestion et la préservation des sites à travers la signature de contrats ou de chartes Natura 2000.



- 1752 sites
- 110 000 km²
- 12,5 % de la superficie nationale



Concernant la sylviculture, une réflexion est en cours sur certains communes pour maintenir des secteurs forestiers à l'écart de toute intervention sylvicole, afin de maintenir des flots de vieux arbres, source de diversité d'espèces et de milieux.

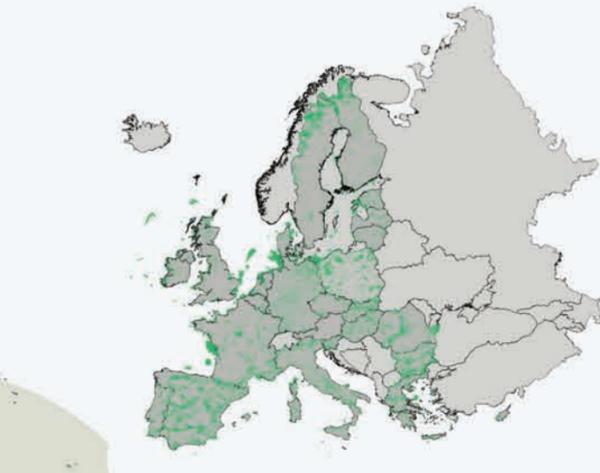
Les mesures agri-environnementales sont signées avec les agriculteurs pour prendre en compte des enjeux environnementaux dans la gestion pastorale ou pour favoriser le maintien de la fauche de prairies d'altitude. Entre 2007 et 2011, au total 10 contrats ont été signés sur les alpages et pâturages d'intersaison et environ 50 000 euros ont été attribués pour le maintien de la fauche.

Les principales activités présentes sur ces sites sont le tourisme, l'agriculture et la sylviculture.



Natura 2000 offre des moyens pour s'investir dans la préservation des milieux naturels

Le plus grand réseau mondial de préservation de la biodiversité



Avec pour double objectif de préserver la diversité biologique et de valoriser les territoires, l'Europe s'est lancée, depuis 1992, dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites, s'étendant sur toute l'Europe le vol des oiseaux migrateurs rappelant avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.

Ce réseau est aujourd'hui constitué :

- 26 000 sites
- 18% du territoire terrestre de l'Union Européenne soit 1 million de km²
- Et 150 000 km² de ses mers et océans

Structure animatrice
Parc naturel régional du Queyras
Maison du Parc - La ville
05350 ARVIEUX



Directeur de la publication : Jacques Vallat
Conception graphique : Aude Phisal
Textes : Anne Goussot, Jean-Baptiste Portier, MEDDL, Agnès Vivat
Impression : Editions du Fournel
Label Imprim'Vert, encres végétales, papier PEFC, Octobre 2012

Structure animatrice : Parc naturel régional du Queyras
Documents d'Objectifs Haut-Guil - Mont-Viso - Valprévère validé le 17 octobre 2005.
Vallée du Haut-Guil validé le 21 novembre 2011.
Présidents des Comités de Pilotage : Haut-Guil - Mont-Viso - Valprévère : Mme Joëlle Ocana, maire d'Abriès - Vallée du Haut-Guil : M. Christian Laurens, maire de Ristolas

Il inclut le site de la Vallée du Haut-Guil, retenu dans le réseau Natura 2000 pour sa richesse en oiseaux, qui couvre et Ristolas.

Réparti en sept secteurs, le site couvre une superficie de 18 700 hectares sur huit communes : Abriès, Aiguilles, Coilliac, Château Ville-Vieille, Guillevestre, Molines, Saint-Véran

D'une grande diversité géologique et soumis à l'influence climatique, le site Haut-Guil - Mont-Viso - Valprévère a été inscrit au réseau Natura 2000 du fait de sa forte originalité. D'une grande diversité géologique et soumis à l'influence climatique, le site Haut-Guil - Mont-Viso - Valprévère a été inscrit au réseau Natura 2000 du fait de sa forte originalité.

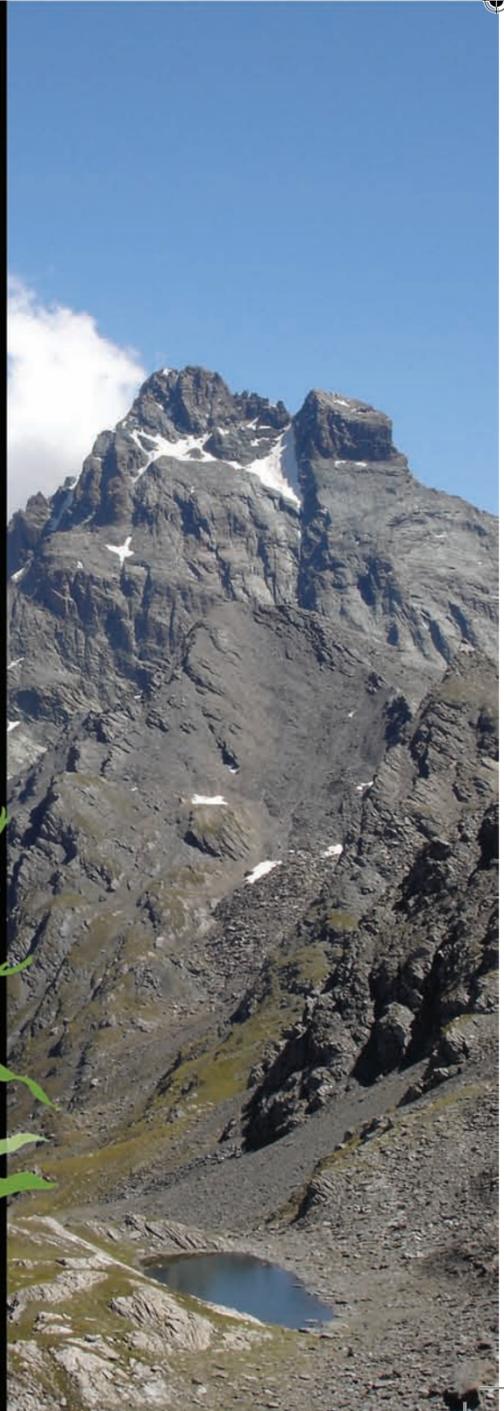
Le site Haut-Guil - Mont-Viso - Valprévère a été inscrit au réseau Natura 2000 du fait de sa forte originalité. D'une grande diversité géologique et soumis à l'influence climatique, le site Haut-Guil - Mont-Viso - Valprévère a été inscrit au réseau Natura 2000 du fait de sa forte originalité.



Les sites : Haut-Guil - Mont-Viso - Valprévère et Vallée du Haut-Guil



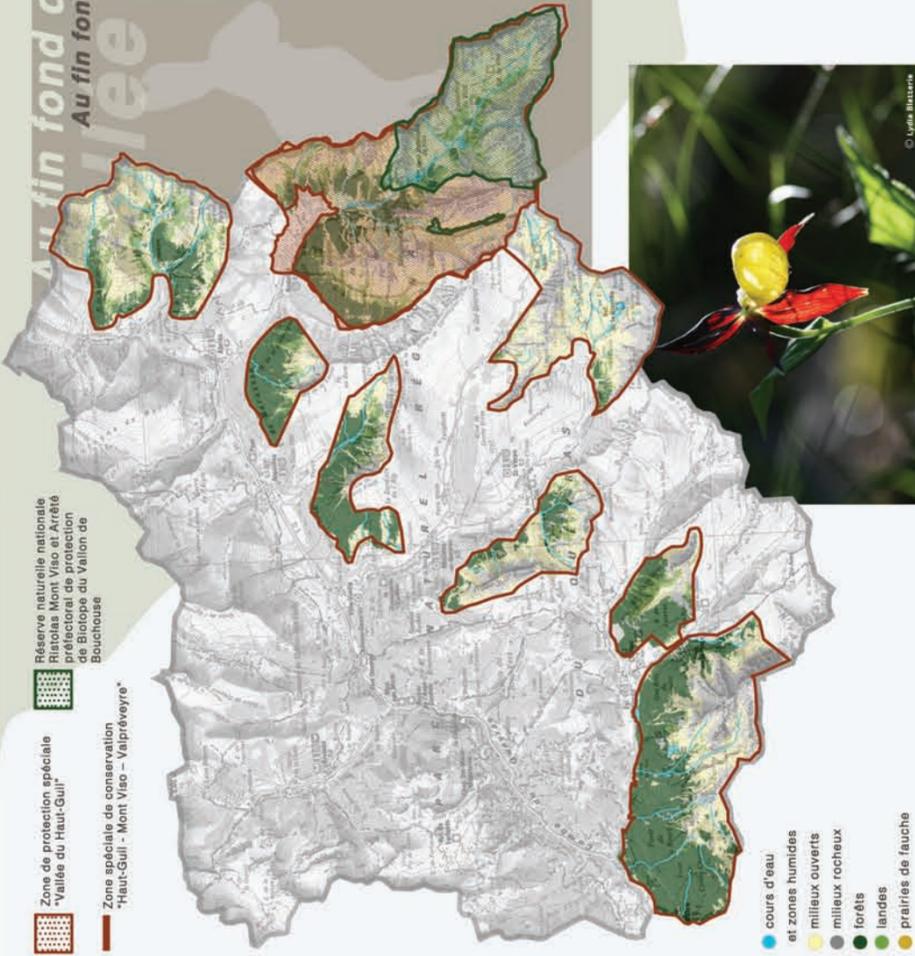
Natura 2000 Hautes-Alpes
Haut-Guil - Mont-Viso - Valprévère et Vallée du Haut-Guil
<http://hautes-alpes.n2000.fr/>



Quelques éléments qui font la richesse de ces sites

Zone de protection spéciale "Vallée du Haut-Guil"
Zone spéciale de conservation "Haut-Guil - Mont Viso - Valpréveyre"

Reserve naturelle nationale Ristolas Mont-Viso et Arrêtés de Biotope du Vallon de Bouchouse



Au fin fond de la Vallée du Guil Au fin fond de la Vallée du Guil



La **vallée du Haut-Guil** possède un patrimoine naturel hors du commun. Pour prévenir toute perte de biodiversité, divers outils de protection ont été successivement mis en œuvre. Instituée en 1948, la réserve de chasse de Ségure avait initialement pour vocation la protection du chamouis en déclin dans ce secteur géographique. Aujourd'hui, le champ des espèces étudiées et suivies s'est élargi, notamment au Lagopède alpin et au Lièvre variable. La gestion de cette **Reserve de chasse et de faune sauvage** fut confiée en 1991 à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Puis, dès 1989, la commune étudia la possibilité de créer une réserve naturelle dans le vallon du Haut-Guil. Cette réflexion aboutit le 8 février 2007 à la création de la **Reserve naturelle nationale de Ristolas Mont-Viso** par un décret ministériel. C'est un outil de protection et de gestion d'un site sensible à haute patrimonialité naturelle et culturelle. Par convention avec l'Etat, le Parc naturel régional du Queyras en est le gestionnaire.

C'est dans les années 2000 que le Haut-Guil a intégré le **réseau Natura 2000**, aussi bien pour l'intérêt de ses milieux naturels avec la Zone spéciale de conservation Haut-Guil Mont-Viso Valpréveyre que pour sa richesse en oiseaux avec la Zone de protection spéciale Vallée du Haut-Guil.

Pour compléter la protection du secteur, l'**Arrêté préfectoral de protection de biotope du vallon de Bouchouse** vise la préservation d'espèces végétales rares et discrètes de milieux humides : la Latche bicoloré, la Latche à petite arête, le Jonc arctique, le Souchet des Alpes sont des reliques des dernières grandes glaciations et sont protégées au niveau national. Cet arrêté fut mis en place en 2005 puis modifié en 2011.

Contractuels ou réglementaires, **ces outils de protection sont complémentaires** car ils ont pour objectif commun la limitation des dégradations des milieux dues aux activités humaines et la préservation de ce patrimoine pour les générations futures.



Le Sabot de Vénus est une orchidée emblématique. La forme de sa fleur évoque un petit chausson, ce qui lui a valu son nom. On la rencontre dans les bois clairs de montagne. Elle est très rare et strictement protégée aux niveaux national et européen.



Forêts de Mélèze et Pin cembro.

Certaines ont été peu touchées par les interventions humaines et présentent un caractère de **naturalité** fort. Elles offrent un milieu favorable à la Chouette de Tengmalm et la Chevêche d'Europe.



Le Lagopède alpin est un oiseau d'origine arctique dont la présence dans les Alpes est héritée de la dernière glaciation. Les milieux favorables à cet oiseau sont les pelouses et landes d'altitude, les éboulis et petites barres rocheuses. Le lagopède est particulièrement sensible au dérangement en hiver et en période de reproduction, de mai à août.



Les pelouses alpines sont très diversifiées et représentent une ressource importante pour les troupeaux. C'est aussi le milieu de vie de nombreuses espèces animales sensibles et d'une flore fragile. Grâce aux mesures agri-environnementales, **un équilibre entre l'utilisation pastorale et la préservation du patrimoine naturel** peut être envisagé.

Lacs d'altitude et zones humides : leurs berges sont sensibles au piétinement et abritent des **espèces arctico-alpines** rares et vulnérables (présentes à la fois dans les régions arctiques et en haute montagne) qui sont en limite d'aire de répartition dans les Alpes du Sud. Ce patrimoine exceptionnel justifie à certains endroits particulièrement fréquentés la mise en place d'une réglementation spécifique, comme sur le vallon de Bouchouse.



Salamandre de Lanza :

connue d'un très petit secteur géographique autour du Mont-Viso, à cheval sur la frontière franco-italienne, cette **espèce endémique** étonnante peut vivre jusqu'à 20 ans. Intégralement noire, cette salamandre rarissime passe la majeure partie de son existence sous terre et n'est active de jour que lors de quelques journées d'été chaudes et très humides.

Le site est ouvert à tous, n'oubliez pas cependant de respecter quelques recommandations :

- En restant sur les sentiers balisés, **Je préserve** du piétinement les milieux sensibles.
- En tenant mon chien en laisse, **Je m'assure qu'il ne dérange pas** la faune sauvage et les troupeaux.
- En me comportant discrètement, **Je permets à chacun de profiter pleinement** du silence de la montagne.

- En photographiant les fleurs et animaux depuis les sentiers, **Je permets aux prochains de profiter de la beauté** des êtres vivants.
- En laissant les pierres à leur place, **Je respecte la petite faune** qui s'y abrite.
- En n'allumant pas de feu, **Je respecte le milieu et j'évite les incendies.**
- En ramenant mes déchets dans mon sac, **J'évite leur dispersion** dans la nature.

ATTENTION :

Certaines parcelles des sites Natura 2000 Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre et Vallée du Haut-Guil sont des espaces protégés avec des réglementations spécifiques (réserve naturelle nationale de Ristolas Mont-Viso, réserve de chasse et de faune sauvage de Ristolas, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du Vallon de Bouchouse). La loi prévoit des amendes en cas d'infraction. Renseignez-vous auprès du Parc naturel régional du Queyras et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.